

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-4-11

Séance du vendredi 20 mars 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Approche de la vie professionnelle - Convention avec l'ARSEA

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Conseil Général n°2008-5-1-9 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget primitif 2009
- VU le rapport du Conseil Général n°2008-5-4-3 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le budget primitif 2009 Prévention Sociale et Médico-Social,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention pour un montant de 48 000 € à l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation (A.R.S.E.A)
- autorise le Président à signer la convention entre le Département et l'ARSEA d'une part et la convention tripartite entre la Région, le Département et l'ARSEA, annexées au rapport

- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2009 :

- Opération 2009 G731-1761 imputation 65-51-6574-3007-010

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions